



BIEN VIVRE  
ENSEMBLE

# Réflexes sécurité



Votre sécurité est essentielle, aussi quelques précautions sont à prendre pour profiter sereinement de votre logement.



## DANS LES PARTIES COMMUNES

Afin de préserver la bonne circulation et la sécurité de tous, veillez à ne pas entreposer d'objets dans les parties communes (ex : poussettes, vélos...), votre responsabilité peut être engagée.

**Assurez-vous que les portes sont systématiquement fermées (portes coupe-feu). Laissez toujours libres les accès pompiers.**

**En cas d'incendie, prévenez les pompiers, en composant le 18 ou le 112, puis informez vos voisins et votre gardien.**



Il est également important de ne pas déposer de nourriture ou déchets dans les parties communes ou espaces verts, vous éviterez la visite des rats et autres nuisibles.

## DANS VOTRE LOGEMENT



### L'ÉLECTRICITÉ

- ▶ Vérifiez régulièrement l'état de vos prises de courant et des cordons d'alimentation de vos appareils électriques.
- ▶ N'abusez pas des multiprises et des rallonges : c'est un risque de surcharge et d'incendie.
- ▶ Éteignez ou débranchez les appareils qui produisent de la chaleur (plaques électriques, fer à repasser...) après utilisation.
- ▶ Maintenez une distance de sécurité entre les appareils de chauffage et les objets inflammables comme le linge, les rideaux... et veillez à ne rien déposer sur vos radiateurs.



### ÉLECTRICITÉ + EAU = DANGER

- ▶ N'utilisez jamais d'appareils électriques les mains mouillées.
- ▶ Ne branchez pas de convecteur ou radiateur dans la salle de bain s'ils ne sont pas spécifiquement prévus à cet effet. Les projections d'eau peuvent s'avérer dangereuses.



### LE GAZ

- ▶ En cas d'absence prolongée, pensez à fermer le robinet de gaz.
- ▶ Contrôlez régulièrement le bon état des tuyaux d'alimentation de vos appareils à gaz.
- ▶ **En cas de fuite de gaz, fermez immédiatement le robinet de gaz.** Ne restez pas chez vous et ne touchez aucun appareil électrique pour éviter les étincelles.



### L'EAU

- ▶ Contrôlez régulièrement l'état de votre robinetterie. Le simple fait de remplacer un joint usé permet souvent d'éviter de grosses fuites d'eau. Pour cela vous bénéficiez d'un contrat d'entretien robinetterie.
- ▶ Pensez à fermer votre robinet d'arrêt lorsque vous vous absentez pour une longue période.



### LA VENTILATION

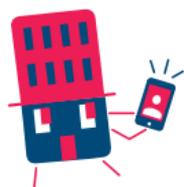
- ▶ N'obstruez pas les bouches d'aération, nettoyez-les régulièrement. Vous éviterez les moisissures, la condensation, les mauvaises odeurs...
- ▶ Aérez régulièrement votre logement. 15 minutes par jour suffisent pour renouveler l'air. Pensez à couper les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres.
- ▶ Contrôlez également le bon fonctionnement de votre DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée).
- ▶ Ne raccordez pas une hotte à la bouche d'extraction d'air, c'est interdit et dangereux.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour votre sécurité et pour satisfaire les obligations réglementaires, **le contrôle des appareils à gaz et VMC est obligatoire**. Si vous êtes absent le jour des visites d'entretien et de contrôle de ces appareils, prenez toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès à votre logement.

**Si vous avez le moindre doute sur l'état d'un équipement, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre gardien ou correspondant.**



## SEGENS A VOTRE ÉCOUTE



Service Relation Client: **01 49 42 79 89**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Service d'Urgence: **01 57 77 47 77**  
du lundi au vendredi de 18h00 à 8h30 du matin,  
ainsi que les week-ends et jours fériés.



Connectez-vous à votre espace client Déclic  
via le site **[www.seqens.fr](http://www.seqens.fr)**